



Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2022

Ordre du jour :

1. 7479A Projet de loi relative à la concurrence et portant :
 - 1° organisation de l'Autorité nationale de concurrence ;
 - 2° modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;
 - 3° modification de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives ;
 - 4° modification de la loi modifiée du 10 février 2015 relative à l'organisation du marché de produits pétroliers ;
 - 5° modification de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;
 - 6° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit ;
 - 7° modification de la loi du 5 mars 2021 relative à certaines modalités de mise en œuvre du règlement (UE) n° 2019/1150 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 promouvant l'équité et la transparence pour les entreprises utilisatrices de services d'intermédiation en ligne ;
 - 8° modification de la loi du 1^{er} juin 2021 sur les relations entre entreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire
 - Confirmation du rapporteur
 - Examen du troisième avis complémentaire du Conseil d'Etat
2. Divers (prochaine réunion)

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Gilles Roth, remplaçant M. Léon Gloden, M. Marc Spautz, M. Carlo Weber

M. Marc Ernsdorff, M. Steve Fritz, du Ministère de l'Economie
M. Patrick Weymerskirch, du groupe parlementaire LSAP

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. André Bauler, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes
Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué
M. Franz Fayot, Ministre de l'Économie

*

Présidence : Mme Francine Closener, Présidente de la commission

*

1. 7479A Projet de loi relative à la concurrence et portant :

1° organisation de l'Autorité nationale de concurrence ;

2° modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat ;

3° modification de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives ;

4° modification de la loi modifiée du 10 février 2015 relative à l'organisation du marché de produits pétroliers ;

5° modification de la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;

6° modification de la loi modifiée du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit ;

7° modification de la loi du 5 mars 2021 relative à certaines modalités de mise en œuvre du règlement (UE) n° 2019/1150 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 promouvant l'équité et la transparence pour les entreprises utilisatrices de services d'intermédiation en ligne ;

8° modification de la loi du 1^{er} juin 2021 sur les relations entre entreprises au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole et alimentaire

- Confirmation du rapporteur

Madame Lydia Mutsch est désignée comme rapporteur du projet de loi n° 7479A.

- Examen du troisième avis complémentaire du Conseil d'Etat

Remarquant que le troisième avis complémentaire du Conseil d'Etat lui semble être de nature à permettre la rédaction du projet de rapport, Madame le Président invite les représentants du Ministère de l'Économie à commenter ce dernier avis.

Un représentant du Ministère de l'Économie précise que la suppression des paragraphes 2 à 4 de l'article 3, qui feront l'objet d'un projet de loi à part, a permis au Conseil d'Etat de lever sa dernière opposition formelle. Les autres amendements effectués par la commission n'appellent pas d'observation de la part du Conseil d'Etat. Au sujet de l'amendement 5, qui constitue le futur projet de loi n° 7479B, le Conseil d'Etat se prononcera dans un avis distinct.

L'orateur signale que, fin septembre 2022, le Gouvernement a reçu un avis motivé de la part de la Commission européenne concernant la non-transposition dans les délais de la directive (UE) 2019/1¹. Un tel avis motivé constitue la dernière étape avant la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne d'un recours en manquement pour non-transposition à l'encontre du Grand-Duché de Luxembourg par la Commission. C'est ainsi que le Ministère de l'Economie exprime le vif souhait que ce projet de loi puisse être porté au vote de la Chambre des Députés lors de la séance plénière du jeudi 24 novembre 2022.

Madame le Président souhaite savoir si d'autres observations ou des questions s'imposent encore. Constatant que tel n'est pas le cas, Madame le Président retient qu'il sera procédé à la rédaction du projet de rapport.

2. Divers (prochaine réunion)

La commission discute brièvement de ses prochaines réunions. Il n'y aura pas de réunion durant les vacances scolaires de la Toussaint.

Luxembourg, le 22 novembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

¹ Directive (UE) 2019/1 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 visant à doter les autorités de concurrence des États membres des moyens de mettre en œuvre plus efficacement les règles de concurrence et à garantir le bon fonctionnement du marché.